



PLAN D'ACTION ANNUEL

À L'ÉGARD DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ÉDITION 2026 | Adopté par le conseil municipal le 15 septembre 2025

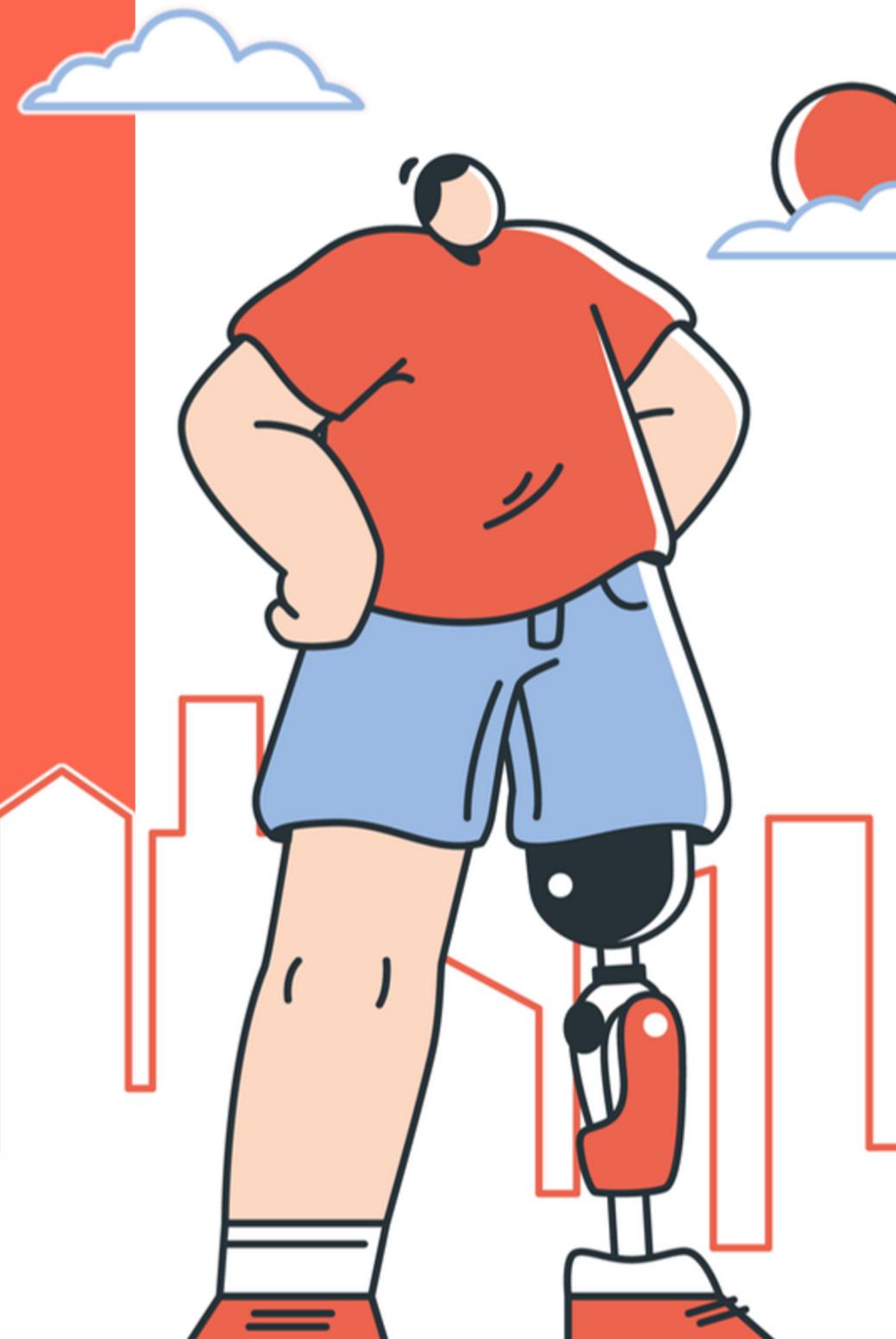


Table des matières

- 3** Mot du maire
- 4** Préambule - Un engagement vers l'inclusion
- 5** Montmagny, une ville humaine, active et inclusive
- 6** Présentation du Comité de pilotage
- 7** Plan d'action - Son champ d'application
- 9** Axe 1 - Accessibilité et mobilité universelle
- 11** Axe 2 - Activités et services citoyennes adaptés
- 13** Axe 3 - Communication et sensibilisation citoyenne
- 15** Axe 4 - Mesures d'urgence et sécurité publique
- 17** Axe 5 - Administration et sensibilisation du personnel



Mot du maire



Marc Laurin
Maire de Montmagny

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc Laurin'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

C'est avec fierté et conviction qu'au nom de mes collègues du conseil municipal, je vous présente le tout premier *Plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap* de la Ville de Montmagny. Ce document marque une étape importante pour notre communauté, en affirmant clairement notre volonté de bâtir une ville inclusive, équitable et accessible à toutes et à tous, sans exception.

L'adoption de ce plan d'action s'inscrit à la fois dans le respect des nouvelles obligations législatives en matière d'accessibilité, mais aussi dans la continuité des engagements pris dans notre Politique EDI (Équité, Diversité, Inclusion) et son plan d'action, lancé en 2024. Montmagny est fière d'être la première municipalité de la région de Chaudière-Appalaches à s'être dotée d'un tel outil, affirmant ainsi son rôle de chef de file en matière de qualité de vie, d'inclusion et d'accessibilité pour l'ensemble de ses citoyen(ne)s. Cette politique représente un pas concret et structurant dans cette direction.

Ce que nous présentons aujourd'hui est bien plus qu'un document administratif. C'est un outil de changement, porteur d'une vision forte : celle d'un milieu de vie où chaque personne, quelle que soit sa condition, peut s'épanouir pleinement et participer activement à la vie collective. Ce sont des gestes concrets pour réduire les obstacles – qu'ils soient physiques, sociaux ou communicationnels – et pour favoriser l'autonomie, la sécurité et le sentiment d'appartenance.

Je tiens à souligner le travail rigoureux et engagé de notre personnel municipal, des membres du comité consultatif ainsi que de nos partenaires et organismes du milieu. Leur collaboration a été essentielle pour identifier les priorités, mettre en lumière les réalités vécues sur notre territoire et proposer des actions qui auront un réel impact dans la vie quotidienne de tous les membres de notre communauté.

Nous savons que l'accessibilité universelle est un défi continu. Mais c'est aussi une responsabilité collective que nous avons choisie d'assumer avec détermination. Ensemble, avec la force du partenariat et de la concertation, nous posons les fondations d'une ville encore plus accueillante, solidaire et ouverte.

À toutes les citoyennes et à tous les citoyens qui vivent avec un handicap, sachez que ce plan d'action est un engagement envers vous. Un engagement à vous écouter, à vous considérer et à construire, avec vous, une ville où chacune et chacun a sa place.

Continuons, ensemble, à faire de Montmagny un milieu de vie à la hauteur de toutes les aspirations. L'heure est à l'action.

Un engagement pour l'inclusion

Depuis l'adoption de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (chapitre E-20.1), les organismes publics du Québec – dont les municipalités de 10 000 habitant(e)s et plus – ont la responsabilité légale de déposer chaque année un plan d'action en faveur des personnes handicapées.

Au-delà de cette obligation, c'est l'occasion pour les municipalités de poser un geste concret en faveur de l'inclusion. L'objectif : repérer les obstacles à la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap, puis mettre en place des solutions tangibles pour les éliminer ou les atténuer.

Cette démarche vise à construire une société plus juste, plus équitable, où chacune et chacun – quelles que soient ses limitations – peut accéder librement aux services, aux infrastructures et à la vie collective. Le ministère de la Santé et des Services sociaux, avec l'appui de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), accompagne les municipalités dans cette importante mission.

La Ville de Montmagny prend cet engagement à cœur. En élaborant son tout premier *Plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap*, elle affirme avec conviction sa volonté d'être actrice de changement. Par cette démarche, la Ville souhaite améliorer concrètement la qualité de vie de toutes les personnes vivant avec un handicap sur son territoire – et ainsi bâtir, ensemble, une communauté plus inclusive.

« *Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur (...) le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap* »

Article 10 – Charte québécoise des droits et libertés de la personne



NOTRE VISION

- Montmagny, ville dynamique et accessible, près des citoyen(ne)s, où nature et vie urbaine se côtoient.

NOTRE MISSION

- Offrir des services diversifiés et de qualité dans un milieu de vie sécuritaire et propice au développement économique et social.

NOS VALEURS

- Engagement
- Créativité
- Collaboration

Une ville humaine, active et inclusive

Nichée entre le majestueux fleuve Saint-Laurent et les paysages vallonnés de Chaudière-Appalaches, Montmagny se distingue par la qualité exceptionnelle de son cadre de vie, son dynamisme économique et sa richesse culturelle. Située à seulement 80 kilomètres de Québec, elle occupe une position stratégique en tant que pôle régional, conjuguant accessibilité, proximité des services et bien-être au quotidien.

Dotée d'un tissu industriel diversifié – allant du secteur manufacturier à l'agroalimentaire – Montmagny rayonne par son esprit entrepreneurial, sa capacité d'innovation et sa volonté constante de se renouveler. Toutefois, au-delà de ses atouts économiques, c'est la force de sa communauté qui lui confère son identité : une collectivité solidaire, bienveillante et résolument engagée.

Convaincue que l'accessibilité constitue un droit fondamental et une responsabilité partagée, la Ville traduit cet engagement dans l'action. Elle peut compter sur une équipe municipale dévouée et plurielle, composée de 91 employé(e)s permanent(e)s, de 55 pompier(-ière)s à temps partiel et d'environ 90 étudiant(e)s qui soutiennent les services saisonniers. À cette force vive s'ajoutent 6 professeur(e)s d'ateliers, 16 surveillant(e)s appariteur(-trice)s, 5 hôte(-esse)s et 7 brigadier(-ière)s, dont le professionnalisme et le sens du service assurent, jour après jour, le bon fonctionnement de nos activités et la sécurité de la population. C'est avec cette communauté de travail, motivée par le bien commun, que Montmagny construit un milieu où chacun et chacune peut participer pleinement, se sentir reconnu et s'épanouir dans un environnement à la hauteur de ses aspirations.

Montmagny est une ville ouverte sur le monde. Elle célèbre la diversité à travers des événements rassembleurs, met en valeur son patrimoine vivant et s'investit activement dans la création d'un environnement inclusif, accueillant et sécuritaire pour toutes et tous. Ses nombreux parcs, ses infrastructures collectives, son centre-ville animé et son offre touristique étoffée témoignent d'une volonté affirmée de bâtir un milieu de vie humain, vivant et accessible.

Au cœur de cette démarche, la collaboration avec les organismes du milieu et les acteurs de première ligne demeure essentielle. Grâce à leur expertise, leur proximité et leur connaissance fine des réalités locales, la Ville est en mesure de poser des gestes concrets, pertinents et durables. Cette synergie précieuse guide chacune de nos actions et renforce notre capacité à faire une réelle différence dans la vie des citoyen(ne)s, en particulier celle des personnes en situation de handicap.

Comité de pilotage

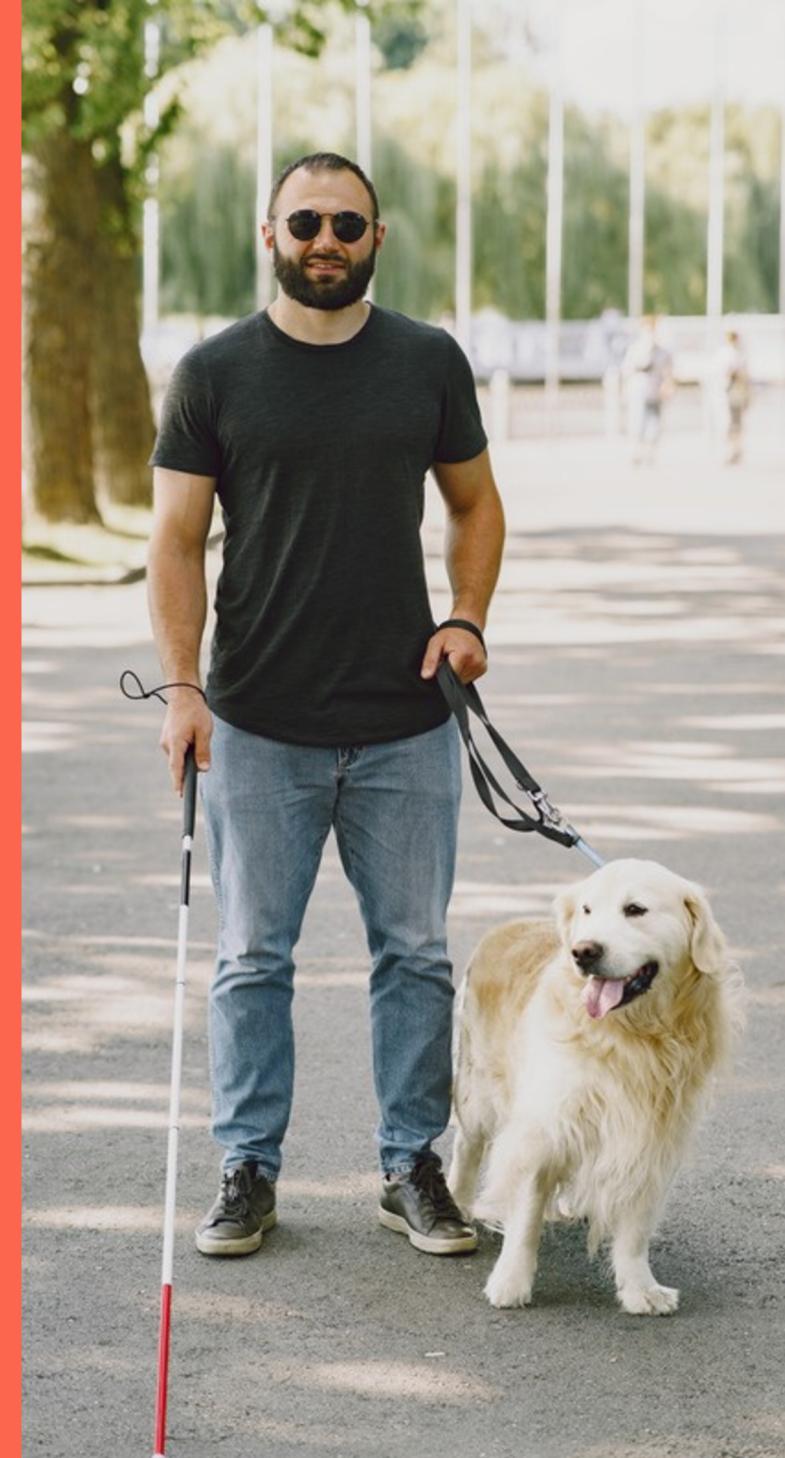
La Ville de Montmagny a mis en place un comité de pilotage dédié à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de son plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap. Ce comité, reflet d'une volonté municipale forte et d'une collaboration essentielle, est composé de :

- Mireille Thibault, élue et membre du comité d'égalité mixte EDI
- Gabrielle Brisebois, élue et membre du comité d'égalité mixte EDI
- Félix Michaud, directeur général de la Ville
- Nancy Gauthier, adjointe à la mairie et responsable des dossiers EDI
- Emmanuelle Belleau, conseillère en communication affiliée aux dossiers EDI

Les travaux de cette instance de coordination ont également bénéficié de l'accompagnement des différentes directions des services municipaux. Cette implication assure une intégration transversale des objectifs du plan d'action dans l'ensemble des opérations et politiques de la Ville.

Par ailleurs, les échanges du comité ont été enrichis par la participation active de citoyens(nes) et de représentant(e)s d'organismes de première ligne œuvrant auprès des personnes en situation de handicap sur le territoire de Montmagny. La Ville reconnaît l'apport fondamental de ces partenaires qui interviennent quotidiennement auprès de cette population. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à Maude Perreault (L'Arc-en-Ciel RPPH), à Esther Baillargeon (Regroupement des Organismes de Personnes Handicapées Région Chaudière-Appalaches), à Mélissa Boilard (Trait d'Union), à Renée Hébert (L'Ancre), à Claude Leullier (Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny), à Renée Grégoire (FADOQ) ainsi qu'à Nancy Arseneault, citoyenne et proche aidante.

Ce groupe de pilotage constitue une instance clé pour assurer la cohérence, la pertinence, l'efficacité et les suivis des initiatives entreprises par la Ville de Montmagny en matière d'accessibilité et d'inclusion. Par leur collaboration et leur engagement, ces membres contribuent activement à faire de Montmagny une ville toujours plus humaine, active et véritablement inclusive pour tous ses citoyennes et ses citoyens.



Portée et champ d'application du plan

Notre plan d'action vise à réduire les obstacles à la participation citoyenne et à favoriser une pleine intégration des personnes handicapées dans la vie municipale. Conformément à l'article 1G de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, ce plan s'adresse à :

« TOUTE PERSONNE AYANT UNE DÉFICIENCE ENTRAÎNANT UNE INCAPACITÉ SIGNIFICATIVE ET PERSISTANTE ET QUI EST SUJETTE À RENCONTRER DES OBSTACLES DANS L'ACCOMPLISSEMENT D'ACTIVITÉS COURANTES »

PRINCIPAUX TYPES D'INCAPACITÉ RECONNUS

Le plan tient compte de la diversité des situations pouvant mener à une limitation fonctionnelle. Il couvre notamment les incapacités :

- Motrices
- Visuelles
- Auditives
- Intellectuelles
- Liées à la parole ou au langage
- Trouble du spectre de l'autisme (TSA)
- Liées à un trouble grave de santé mentale

TYPES D'OBSTACLES VISÉS

Les obstacles à la participation peuvent prendre différentes formes. Le présent plan s'intéresse particulièrement aux :

- Obstacles physiques : liés à l'environnement bâti, à l'aménagement des lieux ou aux équipements municipaux.
- Obstacles sociaux : liés aux attitudes, aux pratiques, à l'information ou à l'organisation des services, pouvant exclure ou limiter l'accès des personnes handicapées.

PORTÉE TERRITORIALE

Ce plan d'action s'applique à l'ensemble des services, des activités et des bâtiments municipaux de la Ville, incluant notamment les infrastructures publiques, les installations culturelles, sportives et communautaires, ainsi que les événements municipaux.

Infrastructures institutionnelles et de services publics

- Hôtel de Ville
- Services des loisirs
- Bibliothèque de Montmagny
- Espace citoyen
- Maison sir Étienne-Paschal-Taché
- Manoir Couillard-Dupuis
- Centre d'histoire Maurice-Rousseau

Infrastructures sportives et récréatives majeures

- Parc Récréatif
- Aréna de Montmagny
- Centre récréatif Clément-Laliberté
- Terrain multisport Laprise
- Terrain de baseball Marcel-Desjardins
- Piscine Guylaine-Cloutier
- Parc aquatique Pointe-aux-Oies

Places publiques et lieux de rassemblement

- Place Montel
- Place des Migrations
- Marché public de Montmagny

Promenades et circuits pédestres

- Promenade du Bassin
- Promenade des Pionniers
- Promenade des Sœurs
- Circuit des 3 ponts
- Sentiers urbains multisports
- Circuit énergie

Parcs récréatifs et naturels

- Parc Saint-Nicolas & Skatepark
- Parc du Marais
- Bassin des chutes de Montmagny
- Plage naturelle

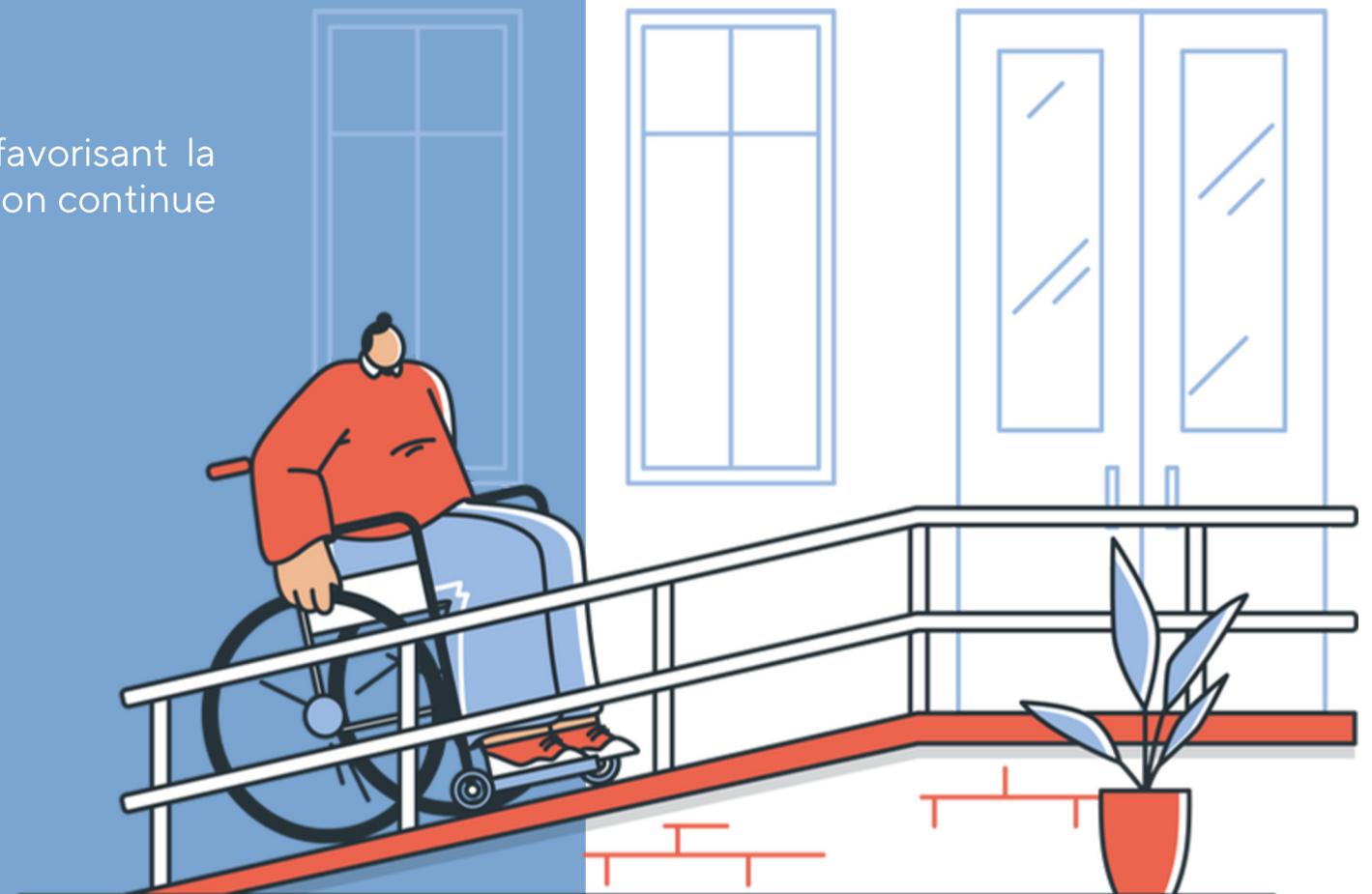
Parcs de quartier, commémoratifs ou thématiques

- Place Hébert
- Parc Marcel-Desjardins
- Parc du Souvenir
- Parc du Tortillard
- Parc du Bon-Conseil
- Parc de la Basse-Bretagne
- Parc du Rocher de la Chapelle
- Jardin des Souches

AXE 1

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET MOBILITÉ DURABLE

OBJECTIF | Offrir un environnement sans entraves, favorisant la pleine participation de toutes et tous grâce à l'amélioration continue de l'accessibilité des infrastructures et espaces publics.



AXE 1 - ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET MOBILITÉ DURABLE

1.1 | AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES | INDICATEURS | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
|--|---|--|---|--|----------|
| Accessibilité limitée des trottoirs, boutons poussoirs et sols inadaptés | Réduire les obstacles pour faciliter les accès aux personnes à mobilité réduite | <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre la réfection des trottoirs selon les nouvelles normes d'accessibilité• Vérifier et corriger le positionnement des boutons poussoirs aux intersections• Identifier et corriger les obstacles sur sols et trottoirs | Longueur de trottoirs réaménagés et nombre de boutons vérifiés/corrigés | Service des travaux publics et des infrastructures Service de l'urbanisme et du développement durable | 2026 |

1.2 | ACCESSIBILITÉ DES ESPACES PUBLICS

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES | INDICATEURS | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
|---|--|---|---|--|----------|
| Peu de fontaines d'eau accessibles et lieux publics inadaptés | Rendre les activités extérieures et déplacements actifs plus faciles | <ul style="list-style-type: none">• Remplacer graduellement les fontaines d'eau dans les espaces publics• Dresser un inventaire des lieux où l'accès universel est déficient• Analyser l'accessibilité de l'aréna | Nombre de fontaines remplacées, inventaire complété | Service des travaux publics et des infrastructures | 2026 |

1.3 | AMÉNAGEMENT URBAIN INCLUSIF

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES | INDICATEURS | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
|---|--|--|--|--|----------|
| Sécurité routière déficiente à la place Hébert et au boulevard Taché, incluant des aires de stationnement inadéquates | Faire une analyse pour le réaménagement et planifier la conception d'espaces universellement accessibles | <ul style="list-style-type: none">• Analyser le réaménagement de la place Hébert pour un accès universel• Planifier des stationnements adaptés à la place des Migrations• Sécuriser le secteur boulevard Taché Ouest | Rapport d'analyse produit, nombre de stationnements accessibles prévus | Service des travaux publics et des infrastructures Service de l'urbanisme et du développement durable | 2026 |

AXE 2

ACTIVITÉS CITOYENNES ET SERVICES ADAPTÉS

OBJECTIF | Enrichir la vie communautaire par des activités inclusives et adaptées, tout en soutenant les organismes œuvrant à l'épanouissement des personnes en situation de handicap.



AXE 2 - ACTIVITÉS CITOYENNES ET SERVICES ADAPTÉS

2.1 | ACCESSIBILITÉ DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES | INDICATEURS | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
|---|--|--|--|---|----------|
| Accès difficile aux cours et offre de loisirs limitée | S'assurer que la localisation des cours de loisirs permette à toutes les personnes d'y accéder et mieux connaître les besoins de la population | <ul style="list-style-type: none">• Changer la localisation d'activités si nécessaire• Rendre inclusives les activités de loisir offertes• Maintenir et bonifier l'offre de jardinières surélevées• Adapter le formulaire d'inscription pour répertorier les personnes en situation de handicap | Nombre d'activités changées/rendues inclusives, taux d'utilisation des jardinières | Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | 2026 |

2.2 | ACTIVITÉS ADAPTÉES ET ÉVÈNEMENTS INCLUSIFS

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES | INDICATEURS | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
|--|---|--|--|---|----------|
| Manque d'activités spécialement adaptées | Offrir des activités adaptées à la population, maintenir la procédure d'intégration au camp de jour et bonifier l'offre d'activités | <ul style="list-style-type: none">• Offrir des coquilles gratuites lors d'évènements• Prévoir un accès prioritaire aux évènements• Maintenir le programme d'accompagnement spécialisé au camp de jour• S'associer à l'initiative <i>Treat Accessibly</i> pour l'Halloween | Nombre de coquilles distribuées, taux d'enfants en situation de handicap au camp et aux activités du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | 2026 |

AXE 3

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION CITOYENNE

OBJECTIF | Favoriser l'inclusion en assurant l'accessibilité de nos services et activités en faisant connaître notre engagement et en sensibilisant la population aux réalités des personnes en situation de handicap.



AXE 3 - COMMUNICATION ET SENSIBILISATION CITOYENNE

3.1 | SENSIBILISATION DE LA POPULATION

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES | INDICATEURS | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
|---|--|--|--|---------------------------|----------|
| Méconnaissance des conditions de vie des personnes en situation de handicap | Sensibiliser davantage la population par l'utilisation des outils de communication et faire connaître le plan d'action à la population | <ul style="list-style-type: none">• Publiciser l'information dans divers médiums municipaux• Diffuser les capsules de sensibilisation « Dans la peau de... »• Adopter et publiciser le plan d'action | Nombre de publications diffusées, taux de consultation | Équipe des communications | 2026 |

3.2 | INFORMATION SUR LES SERVICES ET ORGANISMES

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES | INDICATEURS | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
|--|--|---|--|---------------------------|----------|
| Manque d'informations sur les services adaptés disponibles | Faire connaître davantage les services disponibles à cette clientèle, les activités adaptées et les organismes voués à l'intégration | <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir les activités liées au plan d'action• Présenter les organismes voués à l'intégration dans le <i>Journal municipal</i> | Nombre de publications, taux de consultation | Équipe des communications | 2026 |

3.3 | SENSIBILISATION DES COMMERÇANT(E)S ET ORGANISMES

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES | INDICATEURS | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
|--|---|--|---|---------------------------|----------|
| Méconnaissance des programmes disponibles par les commerçant(e)s | Faire connaître ce programme aux commerçant(e)s et entreprises, et sensibiliser les organismes à la manière d'adapter leur offre à différentes clientèles | <ul style="list-style-type: none">• Campagne de promotion auprès des commerçant(e)s (Kéroul, Axecible, Pair)• Sensibiliser les organismes à l'adaptation de leur offre• Organiser des formations sur la différence | Nombre de commerçants informés et d'organismes rejoints | Équipe des communications | 2026 |

AXE 4

MESURES D'URGENCE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

OBJECTIF | Assurer la sécurité de toutes et tous par des plans d'urgence inclusifs et des équipes préparées à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.



AXE 4 - MESURES D'URGENCE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 | LISTE DES PERSONNES NÉCESSITANT UNE ASSISTANCE PARTICULIÈRE (PNAP)

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES | INDICATEURS | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
|--|--|---|---|---|----------|
| Méconnaissance de l'importance de s'inscrire à la liste PNAP | Promouvoir l'existence de cette liste, l'importance d'y être inscrit(e) et faciliter l'accès au formulaire | <ul style="list-style-type: none">Promouvoir la liste PNAP dans les médias et réseaux sociauxÉlaborer un document d'information pour les nouveaux(-elles) arrivant(e)s | Nombre d'inscriptions, documents distribués | Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile et équipe des communications | 2026 |

4.2 | PLANS D'ÉVACUATION ET FORMATION DU PERSONNEL

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES | INDICATEURS | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
|--|---|---|---|---|----------|
| Méconnaissance des procédures d'urgence adaptées | Informar les nouveaux employé(e)s des procédures relatives au plan de mesure d'urgence et rappeler ces procédures à tout le personnel | <ul style="list-style-type: none">Informar les nouveaux employé(e)s des procédures d'évacuationEffectuer des simulations d'incendie dans différents bâtimentsIndiquer les points de rassemblement adaptés | Nombre de formations et de simulations effectuées | Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile et service des ressources humaines | 2026 |

4.3 | PROTOCOLES D'INTERVENTION SPÉCIALISÉS

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES | INDICATEURS | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
|---|---|---|---|--|----------|
| Absence de protocole pour le code 15 et communication d'urgence inadaptée | Avoir un outil interne pour répondre adéquatement lors d'un appel de code 15 et améliorer les moyens de communication à la population | <ul style="list-style-type: none">Élaborer un protocole interne pour les appels de code 15Prévoir des moyens de communication adaptés (interprète si nécessaire) | Protocole élaboré, moyens de communication mis en place | Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile | 2026 |

AXE 5

ADMINISTRATION ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL MUNICIPAL

OBJECTIF | Favoriser une culture inclusive en formant notre personnel et en intégrant l'accessibilité dans la conception de tous nos projets.



AXE 5 - ADMINISTRATION ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL

5.1 | INTÉGRATION DE L'ACCESSIBILITÉ DANS LES PROJETS

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES | INDICATEURS | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
|--|---|--|--|----------------------|----------|
| Évaluation de l'accessibilité non systématique dans les nouveaux projets | Sensibiliser le personnel cadre quant à l'obligation d'inclure l'évaluation de l'accessibilité des services aux personnes handicapées | <ul style="list-style-type: none">• Application « Axecible » pour évaluer l'accessibilité des services• Former les cadres à l'obligation d'inclure l'évaluation d'accessibilité | Nombre de projets évalués, cadres formés | Adjointe à la mairie | 2026 |

5.2 | RECRUTEMENT ET EMPLOI INCLUSIFS

| OBSTACLES | OBJECTIFS | MESURES | INDICATEURS | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE |
|--|---|--|---|---------------------------------|----------|
| Processus de recrutement non adapté aux personnes en situation de handicap | Assurer un processus de recrutement équitable, accessible et inclusif en favorisant l'égalité des chances | <ul style="list-style-type: none">• Réviser les offres d'emploi pour les rendre inclusives• Former le personnel en recrutement sur les biais inconscients• Proposer des formats alternatifs pour les entrevues• Réaliser un audit du parcours candidat(e) | Nombre d'emplois révisés, candidatures avec accommodement | Service des ressources humaines | 2026 |